Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212901367-20251125-2025007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE[illegible]RATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
Réf : 2025.007

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Le 25 novembre 2025 à 10h,
le C.C.A.S. de LOCUNOLÉ, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Corinne COLLET.
Date de convocation : 18 novembre 2025

Présents : Corinne COLLET, Claude DELAMARRE, Marie-Louise RIVALAIN, Jeanne VULLIERME-ANNE, Andréa BRISSAUD, Elie HELLEGOUARCH, Nicole LE CLANCHE.

Absentes excusées : Murielle LE REST excusée, Christiane GUILLEMOT excusée.

Secrétaire de séance : Claude DELAMARRE

Objet : Décision modificative pour répondre à une demande d'aide exceptionnelle

Un Locunolois est décédé le 16 novembre 2025. Sa famille rencontre de graves difficultés financières et ne peut régler ses frais d'obsèques.

Un devis d'un montant de 3 296 € a été réalisé par les pompes funèbres de Lorient.

Madame la Présidente propose aux membres du CA de débloquer une offre exceptionnelle de 1 500 € qui sera directement mandatée aux pompes funèbres.

Une décision modificative est nécessaire.

Section Fonctionnement (dépenses) :

CHAPITRE 11

Comptes :	Sommes :
60623 :	- 218,00 €
60628 :	- 250,00 €
623 :	- 350,00 €
6288 :	- 250,00 €

CHAPITRE 65

Comptes :	Sommes :
65134 :	- 132,00 €
65138 :	+ 1 200,00 € (soit un crédit de 1 500 € sur le compte 65138 qui avait un montant disponible de 300,00 €)

Le CCAS,
Après en avoir délibéré,
approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative telle que présentée ci-dessus et le virement de la somme de 1 500 € aux pompes funèbres de Lorient.

Pour copie conforme,
La Présidente du CCAS,
Corinne COLLET,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29 (Finistère)